

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

-----  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----**DECISION DU PRESIDENT**

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : Acquisition des parcelles C1087 / C1085 / C1082 / C1084 situées à VERGT (24380) pour un montant de 72 648 € HT.**

Le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions ;

**Considérant que** la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (CAGP), sollicitée par de nombreux porteurs de projets, souhaite investir dans l'agrandissement d'une Zone d'Activité Economique (ZAE) déjà existante, à savoir la ZAE Pré de Fit, située sur la commune de VERGT ;

**Considérant que** la CAGP a la possibilité d'acheter des parcelles appartenant à Madame Mireille VALLIER, cadastrées C1087 / C1085 / C1082 / C1084 issues respectivement de C733 / C574 / C572 et C573, d'une surface de 8 072m<sup>2</sup> zonée en Uy (« terrains équipés ou à équiper destinés aux commerces et activités de services »), pour un montant de 72 648 € HT ;

**Considérant que** Madame Mireille VALLIER est vendeuse desdites parcelles,

**Considérant que** les frais d'acte seront à la charge de la CAGP,

DECIDE

**Article 1er :** d'acheter à Madame Mireille VALLIER, les parcelles **C1087 / C1085 / C1082 / C1084** soit une surface totale de **8 072m<sup>2</sup>**, au prix de 9€ HT/m<sup>2</sup>, soit un montant total de **72 648 € HT**, toutes ces parcelles étant voisines de la ZAE de Pré de Fit à VERGT.

**Article 2 :** de désigner **Maître MURET**, notaire de l'office LABADIE-LOPEZ à VERGT, pour assister la CAGP et pour tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

21 NOV. 2023

Affiché le :

21 NOV. 2023



Le Président,  
Jacques AUZOU